

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 010-1635/15/CC

**■ Approbation de la création d'une opération pour le confortement du tronçon Fabres-Vidale de la Dérivation de Camoins-Aubagne du Canal de Marseille à Marseille 11ème arrondissement
DEASV 15/14177/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La dérivation de Camoins-Aubagne du Canal de Marseille, achemine l'eau brute de la Durance sur 13,4 km, depuis le bassin de partage de la Marianne jusqu'au quartier de la Demande à Aubagne. Elle alimente ensuite la dérivation de Gémenos d'une part, et d'autre part la dérivation de La Ciotat par l'intermédiaire du siphon de la Demande.

La dérivation Camoins-Aubagne se présente sous la forme d'un canal en maçonnerie, à section quasi rectangulaire, revêtu d'un enduit. Sur le tronçon de 550ml compris entre les souterrains des Fabres et le souterrain de la Vidale, sa largeur moyenne est de 2,40m pour une hauteur de 1,40m. Son tracé cheminant à flanc de colline est très sinueux et difficilement accessible aux engins de chantier. Il présente un talus en rive droite de près de 10m de hauteur, surplombant une zone densément urbanisée en contrebas (lotissement du Clos des Cigales).

Le tronçon Fabre-Vidale de la dérivation de Camoins-Aubagne est fondé sur des sols d'assise argileux de mauvaise tenue et sensibles à l'eau. De nombreux désordres sont ainsi observés sur l'ouvrage : fissuration des piédroits et du radier, en rive gauche on observe une tendance au basculement du piédroit dans le canal, et en rive droite au déversement du piédroit vers le vide.

Le tronçon Fabre-Vidale a déjà fait l'objet de nombreux travaux de réparation ponctuels (1958, 1986, 2006). Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en sécurité définitifs sur ce tronçon, afin de mettre à l'abri les zones urbanisées denses existantes en contrebas du canal.

Les travaux consisteront en un busage du canal sur 550ml par une conduite DN1500 autoporteuse, fondée sur pieux. Compte tenu de la topographie prononcée du terrain naturel et de l'exiguïté de l'emprise du canal sur ce secteur de la dérivation Camoins-Aubagne, la pose de la conduite sera réalisée à l'avancement, à l'aide d'un platelage provisoire prenant appui sur les piédroits du canal. Des autorisations de passage devront être négociées avec les riverains pour permettre la réalisation du chantier. Les travaux devront être réalisés durant le chômage de la dérivation Camoins-Aubagne de novembre 2017 et pendant le premier trimestre 2018.

Il est donc proposé la création d'une opération pour un montant de 2 000 000 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de conforter définitivement les 550ml du tronçon Fabres-Vidale de la dérivation de Camoins-Aubagne du canal de Marseille, dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille, pour mettre en sécurité les quartiers densément urbanisés situés en contrebas.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'une opération d'un montant de 2 000 000 euros pour le confortement du tronçon Fabres-Vidale de la dérivation de Camoins-Aubagne du canal de Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'Eau, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau - Sous-Politique F160 – Nature 2315.
L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2016 : 80 000 euros HT
- Année 2017 : 960 000 euros HT
- Année 2018 : 960 000 euros HT

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**